

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 7 JUIN 2022

Appel : Présents : 32 Excusés : 3 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à Madame la Syndique et à Madame Marlise Gaillet, boursière, aux municipaux, à M. Anton Bruni du *Murtenbieter* et à M. Pierre Köstinger de *La Broye*.

Ordre du jour :

Appel

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 1^{er} mars 2022
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du Président
4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2021
5. Préavis municipal n° 04 / 2022 : Comptes 2021
6. Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales
7. Informations municipales
8. Divers et propositions individuelles
9. Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 1^{er} mars 2022

Le président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du conseil communal. Les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Informations du président

P. Thévoz souhaite la bienvenue à notre nouveau conseiller municipal, M. Théodore (Théo) Lavanchy, qui a été assermenté par le Bureau en date du 2 mai dernier, et invite les membres du Conseil à découvrir son portrait dans la récente édition du Faougeois.

T. Lavanchy est pleinement engagé dans la vie associative du village depuis 2019 avec la création d'Ecotopia, et plus récemment avec l'association Faoug'tur qui a pour but de rassembler les habitants du village. Je suis aussi membre bénévole de la CCLT. Le village me tient à cœur, et c'est une étape supplémentaire que de m'engager à la Municipalité pour être encore plus actif en vue des enjeux auxquels nous allons devoir faire face, il est important d'être solidaire et de travailler dans la bienveillance.

L'assemblée applaudit chaleureusement Théo Lavanchy.

P. Thévoz apporte une petite remarque sur le déroulement du dernier conseil et rejoint l'avis de Déborah Kaeser concernant l'ordre des priorités et sur le fait qu'on ne peut pas, et que l'on ne doit pas, tout laisser de côté en attendant que notre réseau d'eau soit raccordé et optimal, ni que le bâtiment RF 45 « ex-ferme Ledermann » soit inauguré, avant de traiter les autres objets. Si tel était le cas, on ne ferait pas grand-chose avant très longtemps. Il souhaite qu'une excellente collaboration perdure entre les membres du Conseil communal et la Municipalité afin que les grands défis à relever pour l'avenir soient également soutenus par le Conseil communal et les commissions chargées de les étudier.

4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2021

P. Thévoz a participé en tant qu'observateur à quelques séances de la commission et fait remarquer l'important travail fourni par la commission et souligne la très bonne collaboration et l'entente entre la commission et la Municipalité. Le rapport a été soumis à l'avance à la Municipalité et celle-ci a pu faire part de ses remarques et quelques petites modifications ont été apportées. Un rapport de gestion 2021 a été établi par la Municipalité conformément à l'article 96 du règlement du Conseil communal. Ce rapport de gestion a été reçu en mars 2022 et est également très bien élaboré ; il n'est pas distribué, mais pourra être consulté ultérieurement sur le site internet de la commune. *P. Thévoz* s'associe à la commission de gestion pour remercier la Syndique, la Municipalité et l'ensemble des employés communaux pour leur engagement, leur disponibilité et leur dévouement pour le plus grand bien de notre commune.

La commission de gestion, par sa présidente, S. Laverrière, relève les points suivants :

La CG a informé le conseil communal de l'avancement de ses travaux lors du conseil du 1er mars dernier. A ce moment-là une séance était prévue avec le M. le préfet. Cette dernière a été l'occasion de clarifier les devoirs de la commission ainsi que de la Municipalité. La CG a pu mener à bien les travaux qu'elle avait initié avant la séance et a pu procéder aux entretiens tels qu'ils étaient prévus.

La commission s'est rencontrée dans son ensemble à de nombreuses reprises pour préparer la rédaction de ce rapport. A nos yeux il était important, en cette première année de législature, d'impliquer au maximum tous les membres de la commission afin que chacun dispose du maximum de connaissances des dossiers en cours. Il en est de même pour l'étude des comptes.

Nous constatons d'une façon plus générale que l'ensemble de la Municipalité s'est beaucoup investie depuis leur prise de fonction. Nous avons focalisé le rapport sur la 2^e partie de l'année 2021. A relever que l'entretien portant sur le dicastère du municipal démissionnaire Adrian Kündig n'a pas pu être fait en sa présence en raison de son départ précipité. Mesdames Da Silva et Kaeser ont toutefois repris ses thématiques au pied levé et nous les en remercions.

Le rapport de gestion peut paraître volumineux, mais celui-ci va servir de base de travail pour les années à venir.

Hormis les recommandations émises dans le document, nous avons relevé les observations suivantes :

- *Il n'existe actuellement pas d'extraits de PV des séances de la Municipalité. Cette mesure permettrait d'accroître la transparence et la transmission d'information entre la Municipalité et les habitants de la Commune.*
- *Certains documents ne comprenant aucun élément préjudiciable pour les membres de l'administration ou les municipaux ne nous ont pas été transmis. Nous espérons qu'en vertu de la loi sur l'information que pour nos prochains rapports, l'accès à ces documents nous sera facilité.*
- *Le bureau technique effectue de nombreux mandats pour le compte de la Municipalité, que ce soit à titre de cabinet conseil ou comme mandataire pour certains projets. La CG recommande de vérifier que la loi sur les marchés publics soit bien respectée dans ce domaine.*

En outre, la commission a constaté que la problématique de l'eau potable à Faoug n'a toujours pas avancé en 2021 et souhaite vivement que la Municipalité actuelle s'attelle au plus tôt à trouver des solutions.

Les sujets préoccupants et les dossiers d'envergure ne manquent pas au sein de la Commune. On peut relever outre la problématique de l'approvisionnement en eau potable : la réalisation du PACOM (Plan d'affectation communal), la rénovation de la ferme RF45, le rôle du bureau technique dans les projets de construction, la « rentabilité » de la déchetterie, le PECC (Plan énergie et climat communal) ...

Il va sans dire que la Municipalité a de grands défis à relever pour l'avenir et qu'il est important qu'elle soit soudée et collabore au mieux dans la réalisation de ces travaux. Il est aussi important pour cela qu'elle soit soutenue dans ses tâches par le conseil communal et ses commissions.

Nous réitérons nos remerciements aux membres de la Municipalité pour leur engagement et l'énergie qu'ils investissent dans leurs tâches respectives et nous réjouissons de pouvoir collaborer de façon ouverte et transparente durant cette législature.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021 établi par la commission de gestion.

5. Préavis municipal n° 04 / 2022 : Comptes 2021

S. Gomes da Silva est satisfaite de présenter les comptes de l'exercice 2021 qui boucle avec un excédent de revenu de Fr 29'098,03, malgré les incertitudes liées à la pandémie. Nous devons néanmoins rester prudent durant les prochaines années à venir.

La commission de gestion, par sa présidente, S. Laverrière, relève les points suivants :

La commission de gestion a rencontré la Syndique et a pu poser toutes les questions nécessaires. Les points qui nous ont parus importants de relever sont dans le rapport. S. Laverrière relit le point 5.2 qui concerne l'approbation des comptes :

En conformité au mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion a examiné les comptes 2021, en s'appuyant sur :

- *Le préavis municipal 04/2022 – Comptes 2021, avec ses annexes ;*

- Le rapport fiduciaire pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 ;
- Les explications fournies par Madame la Boursière et Madame la Syndique.

La CG de gestion relève :

- Que l'exercice 2021 se solde par un excédent de CHF 29'098.03
- Que le montant total des emprunts est maintenu à CHF 1'500'000.-
- Que des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 229'657.55 ont pu être effectués. Aucune attribution n'a été faite à un fond de réserve.
- Que Fidinter SA a effectué la vérification des comptes annuels arrêtés au 31.12.2021, sans formuler de remarques nécessitant un suivi particulier.

La CG remercie Madame la Boursière pour ses compétences comptables ainsi que pour ses réponses claires et précises.

En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 2 du Règlement du Conseil Communal, la Commission de gestion propose au Conseil Communal d'approuver les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

R. Tacheron : Dans la rubrique travaux, routes et voirie, 430 332, sous le titre « autres amortissements P.A. » un montant de CHF 62'504.80 est mentionné dans les charges. Il n'y avait rien dans le budget.

M. Gaillet explique qu'il s'agit d'un amortissement extraordinaire qui a été fait sur le préavis de l'aménagement lié au débarcadère. C'est un des plus anciens préavis qui était encore en cours. Il est séparé entre la voirie et le port ; c'est un amortissement qui est scindé en deux montants.

Le conseil communal accepte à l'unanimité d'approuver les comptes 2021 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

6. Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales

P. Thévoz : comme mentionné dans notre règlement communal, notamment aux articles 36 et 43, les commissions et délégués du conseil aux associations de communes et organismes similaire rapportent une fois par année sur l'exercice de leur mandat.

CCLT (Commission Culture, Loisirs et Tourisme) Simon Thomet informe que la CCLT a été bien productive depuis le début de la nouvelle législature. La commission se voit environ toutes les 3-4 semaines pour planifier les événements. Jusqu'à maintenant il y a eu 7 événements : Le CleanUp Day en septembre ; la soirée Halloween pour les enfants en octobre ; les fenêtres de l'Avent en décembre ; la première édition de la journée dédiée aux jeux de société en mars 2022, dans le but de faire des activités intergénérationnelles. La CCLT souhaite à l'avenir proposer encore plus d'activités pour tous les âges et pas seulement pour les enfants. En avril 2022, le Lapin de Pâques était à Ecotopia, et le SlowUp coorganisé avec les sociétés locales. En mai, la Suisse bouge pour faire découvrir divers sports avec notamment le yoga et le vélo, avec le 21 mai, l'évènement « Faoug bouge » où notre commune a obtenu la 31^{ème} place sur 398 communes. Les événements à venir sont :
- La Rencontre villageoise à la plage fin juin ; en septembre à nouveau le CleanUp Day ; en octobre, une exposition d'artistes locaux ; en décembre, les fenêtres de l'Avent. Une décision va encore être prise concernant un éventuel événement pour la coupe du monde de foot, mais cela reste encore à discuter.

S. Thomet remercie la population de participer aux événements et suggère que les personnes intéressées soumettent leurs envies et idées à l'adresse e-mail suivante : cclt.faoug@gmail.com.

Commission Eau potable J. Laverrière informe que la commission n'a pas siégé jusqu'à maintenant. Il remercie T. Lavanchy d'avoir repris les choses en main. La prochaine séance est planifiée pour le 28 juin.

PECC voir les informations municipales ci-après.

PACOM S. Carrard informe que la commission n'a pas encore siégé.

P. Thévoz : pour donner suite à une recommandation de M. le préfet et dans le but d'avoir une intervention technique avant la présentation de certains préavis (comme par ex. le récent préavis conc. la transformation du bâtiment locatif communal) et après en avoir brièvement discuté avec son président, il est suggéré de renommer cette commission : « PACOM, bâtiments et urbanisme ». Le Conseil communal adhère à cette proposition.

Commission transformation bâtiment RF 45 voir les informations municipales ci-après.

Commission Parking voir les informations municipales ci-après.

Délégation ARPEJE F. Carrard relève les points suivants :

Le rapport se réfère à la période de la nouvelle législature depuis le 1^{er} juillet 2021 à aujourd'hui.

Le Conseil Intercommunal de l'ARPEJE a siégé 3 fois depuis le début de la législature : le 23 juin 2021, le 27 octobre 2021 et le 1^{er} juin 2022. Pour rappel, quatre personnes de Faoug sont actives au sein de l'ARPEJE.

M. Johann Theux, membre du CoDir. Mme Deborah Kaeser, Mme Fanny Carrard, Mme Delphine Galliard, Mme Sabrina Giannini Heim.

Le 23 juin 2021 étaient à l'ordre du jour :

- Installation et assermentation de l'ARPEJE

Mme Deborah Kaeser de Faoug est élue Vice-Présidente du Conseil intercommunal.

Election de deux scrutateurs du Conseil intercommunal, dont Mme Sabrina Giannini Heim.

Désignation des membres des commissions de surveillance

Pour Faoug, Mme Delphine Galliard intègre la Commission de gestion et des finances.

Pour Faoug, Mme Fanny Carrard intègre le Conseil d'établissement

Le 27 octobre 2021 étaient à l'ordre du jour

- Budget 2022 / rapport de la CoGeF / adoption
- Préavis 03-2021 : Révision du règlement et nouvelle politique salariale / rapport de la CoGeF / adoption

Décision : accepté à l'unanimité.

Dans le rapport de CoGeF, il ressortait l'urgence de séparer les ressources humaines de la Direction surtout si l'évaluation influence le salaire.

- Préavis 04-2021 : Modification des statuts de l'ARPEJE / rapport de la CoGeF / adoption

Décision : accepté à l'unanimité

Commentaire : Séparation de la CoGef en deux commissions distinctes que sont la CoGest et la CoFin.

- Election d'une commission des Finances en cas d'acceptation du préavis 04-2021

Pour Faoug, Mme Sabrina Giannini Heim intègre la Commission des finances.

Le 1er juin 2022 étaient à l'ordre du jour

- Elections, assermentations

Mme Carrard, enseignante, ne peut - de ce fait - siéger au conseil d'établissement, elle est remplacée par Mme Delphine Galliard.

- Présentation de M. Olivier Piccard, préfet, sur les rôles et les responsabilités des délégués et des membres des commissions de gestion et des finances.

- Rapport annuel de gestion de la direction de l'ARPEJE

- Présentation des comptes 2021

- Préavis 01-2022 : Demande de crédit extra-budgétaire – travaux à la piscine de Sous-Ville à Avenches

Décision : accepté à l'unanimité

- Postulat : « Les besoins des familles des communes regroupées dans l'ARPEJE en matière d'accueil de jour de leurs enfants sont-ils entendus et l'ARPEJE y répond-elle de manière adéquate ? »

Conclusions du postulat :

Au vu de ce qui précède nous demandons au CoDir d'étudier et de rapporter sur :

- Les besoins de la population des communes regroupées à l'ARPEJE en matière d'accueil pré et parascolaire pour l'ensemble des enfants de 0-12 ans et une étude sur d'éventuels besoins des 13-15 ans de ces communes (avec une analyse régulière des besoins de certaines familles).
- Le degré de satisfaction des parents des enfants bénéficiaires de l'association sur les services offerts tels que les coûts, la flexibilité, les échanges avec l'ARPEJE, etc.
- La possibilité pour les AMF de souscrire des contrats d'accueil pour des enfants nécessitant des horaires irréguliers de mois en mois - et non pas fixes et réguliers.
- Les conséquences économiques et professionnelles pour les familles n'ayant pas d'accès aux ressources de l'ARPEJE.
- Les alternatives à la CO de Vully-les-Lacs pour ouvrir au plus vite l'accueil parascolaire sur les horaires saturés.

Décision : postulat accepté par 21 oui - 2 non.

Délégué à l'entente intercommunale des Savoies *J. Laverrière* informe que l'assemblée générale a eu lieu le 19 mai 2022 durant laquelle le conseil exécutif a été nommé : Mme Claire-Marie Spahr de la CO de Vully-les-Lacs a été élue présidente, M. Jean-Luc Amiet de la CO de Cudrefin a été élu vice-président. Les comptes qui ont bouclés sur un bénéfice de Fr 19'266,15 ont été acceptés ; cela correspond à la location du funérarium. Dans les divers, une commission a été nommée pour effectuer quelques divers travaux tels qu'entretien, étanchéité et révision du système de température dans les salles mortuaires. Le but de cette commission est de définir les priorités et d'obtenir des préavis pour pouvoir faire des offres. Il sera également examiné l'année prochaine si une partie de la fortune de l'entente des Savoie peut être redistribuée aux communes une fois que les travaux auront été effectués.

Commission STEP intercantonale La commission n'a pas encore fonctionné. *T. Lavanchy* va convoquer cette commission, mais le projet étant déjà bien avancé, il n'y a pas grand-chose à faire, juste suivre son avancée.

7. Informations municipales

S. Gomes da Silva informe que Mme Nadège Fornachon sera absente du bureau communal pour une durée de trois mois (raisons médicales), les horaires d'ouverture des bureaux de la commune seront restreints. Une personne remplaçante a été engagée temporairement, il s'agit de Mme Clarissa Jhaveri, habitante de Faoug. *S. Gomes da Silva* adresse ses remerciements à Marlise Gaillet, boursière, qui effectue un énorme travail pour la commune et qui soutient activement la municipalité. Elle est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

D. Kaeser - Voirie : nous avons reçu les panneaux contre le « littering » (abandon de déchets sur la voie publique) ; ils seront bientôt apposés au bord des routes. Le memento « voirie-déchetterie » est en cours d'élaboration et sera présenté bientôt.

- Routes : nous avons reçu les résultats des expertises pour les zones 30. Les routes communales de Villarepos, Henry-Druey, Route Neuve et le Chemin du Vieux-Port vont passer en zone 30. En revanche, la route de Salavaux, qui est une route cantonale, n'est pas acceptée en zone 30. Le Canton souhaite que les usagers priorisent cette route, contrairement à la volonté de la Municipalité. Des aménagements qui conviennent à tous les usagers, notamment les agriculteurs, seront possibles sur cette route de Salavaux même à 50 Km/h. Les plans de cette route sont en cours de révision. Il y a une volonté d'uniformiser l'aménagement de la route avec le développement du futur parking et de place de la gare. De nouveaux équipements ont été installés au skate-park (poubelles avec cendrier, Robidog).

- Cimetière : La désaffectation du côté Est a été effectuée. Le tilleul qui était derrière la salle communale y a été replanté, ainsi que quatre arbres fruitiers ornementaux qui donneront de jolies fleurs au printemps. Le banc a été déplacé en amont du cimetière et offre désormais une jolie vue sur le lac. Une large zone sera laissée en prairie. Le jardin du souvenir est en attente (possibilités selon budget restant). Une plaquette commémorative vient d'être posée sur la laquelle figurent les noms des défunts dont la tombe a été enlevée. Un plan détaillé est en cours d'élaboration pour savoir où iront les tombes cinéraires et les tombes de corps dans la nouvelle zone, ce plan sera présenté en octobre au prochain Conseil. Un memento sera également préparé pour les familles des défunts avec les possibilités offertes. La partie verdure du parking a été réaménagée avec des feuillus qui ne demandent pas de taille. *D. Kaeser* remercie Yves Mischler pour sa collaboration et son travail, et Hans-Jörg Brechbühl pour ses conseils avisés.

- Parking : la commission s'est rencontrée trois fois. Le règlement et son annexe ont été rédigés et approuvés par la Municipalité début mai. Le règlement a été signé et envoyé au Canton pour approbation. Nous avons travaillé sur un règlement-type. Cela donnera lieu à un préavis pour l'automne. Trois horodateurs ont été commandés. L'offre a été remise à jour. Nous allons recevoir deux petits horodateurs et un grand ; la seule différence est le volume de la caisse pouvant emmagasiner les pièces. Il sera possible de payer par TWINT et EasyPark. *D. Kaeser* a rencontré les responsables des polices des communes avoisinantes (Avenches, Vully-les-Lacs et Cudrefin) pour un système de verbalisation commun. Des informations suivront au prochain Conseil.

- Plage communale : deux nouveaux cendriers ont été installés. La zone paddle mise à l'enquête ne sera pas réalisée car 21 oppositions ont été formulées. Pour pallier au problème du nombre de paddles toujours grandissant, des panneaux informatifs sous forme de bache ont été posés. Il est clairement indiqué en rouge ce qui est interdit, en vert ce qui est autorisé (*pour souligner qu'il n'y a pas que des interdictions*) et les services sont indiqués en bleu (toilettes, douche, cabine de change, ...). Un drapeau indiquant la zone de baignade sera également posé pour rappeler que le secteur est réservé à la nage. De nouvelles bouées jaunes seront installées afin de délimiter clairement cette zone de baignade. Enfin, le parc à vélos sera déplacé et réorganisé par la pose de barrières de délimitation.

- Déchetterie : des investissements devront être faits afin de réaménager la déchetterie et régler les divers problèmes connus. Un projet complet – prévu à long terme – sera présenté à l'automne.

P. Heim : concernant la zone 30 sur la route de Salavaux, avez-vous étudié l'option de mettre un 40 km/h ? Cela se fait dans d'autres cantons. Pour d'évidentes raisons de sécurité - un important accident a encore eu lieu dernièrement - cette solution intermédiaire pourrait-elle être acceptée par le Canton ? Il faudrait vraiment faire ralentir le trafic sur cette route, sans toutefois entraver le trafic local et agricole.

D. Kaeser va se renseigner et proposer cette option qui pourrait être envisagée. La révision actuelle des plans est vraiment axée sur le ralentissement du trafic même si on reste sur une zone 50 km/h, avec des ralentisseurs tels que des obstacles franchissables.

J. Theux - Rénovation du bâtiment RF 45 : comme nous étions partis sur la mauvaise voie et que nous aurions eu bons nombres de recours, la procédure relative au concours a été interrompue. Nous allons mieux définir nos intentions, et nous allons publier un nouvel appel d'offres simplifié sur un projet défini, qui ne sera pas un concours. On est reparti à la base et j'ai rencontré les architectes du village pour voir comment aller de l'avant avec ce projet. Nous sommes dans une phase d'analyse des besoins, des contraintes et des objectifs qu'on veut se fixer. La commission et la Municipalité ont été impliquées. Je me suis aussi basé sur les idées reçues afin de dynamiser le village qui ont été relevées par les habitants lors de l'Atelier Espace suisse de 2019 (qui ne concernait pas uniquement ce bâtiment-là). Nous avons un recueil d'idées de ce qui pourrait être mis dans ce bâtiment, des idées à creuser. Le but est d'arriver avec une proposition qui s'intègre aux évolutions et activités de la commune, tout en ayant des rentrées d'argent possibles pour la commune. Le plafond budgétaire a été voté au plafond d'endettement fixé à CHF 2'200'000.- Dans les contraintes, le bâtiment est protégé - en classe 4, c'est la Municipalité qui décide comment il s'intègre au village et ce que l'on peut faire avec. Le bâtiment est dérogatoire, ce qui veut dire que si on le démolit, l'appendice qui est contre la route ne pourrait pas être reconstruit car il y a une limite de 5 m à respecter. Le bâtiment ne sera pas déconstruit, mais rénové, et l'aspect extérieur devra bien s'intégrer au centre du village. Nous souhaitons identifier une exemplarité à donner dans le domaine de l'énergie (impact climatique, isolation thermique, panneaux solaires, mode de chauffage, solutions alternatives de récupération d'eau de pluie, espaces ou toits végétalisés, ...) ; ce sont des éventualités et pas des décisions qui sont prises. Le bâtiment doit générer des sources de revenus pour la commune. Des réflexions sont également en cours sur les affectations possibles du bâtiment : appartements, espaces commerciaux à louer (magasin, boulangerie), cabinets de soin (thérapeutes ou médecins), un accueil extra-scolaire, un espace de réparations, coworking, services à la population, espace de séances, rencontres, événements culturels, ateliers, etc., sans oublier l'horloge à replacer. Nous sommes à l'heure du choix. Les architectes du village vont être invités à trier les idées, voir ce qui est possible de réaliser par rapport au bâtiment existant et au budget alloué. Les choix vont se faire au sein de la Municipalité avec les membres de la commission pour représenter la voix de la population afin de définir un concept. En parallèle, une analyse avancée va être réalisée dont le but est d'en étudier la faisabilité en termes de coûts et de technique. Je vais discuter avec les architectes pour voir si une entente est possible ou si l'un d'entre eux va prendre le mandat. Le soutien d'un mandataire externe est aussi envisagé, le but étant d'avoir un programme à respecter. Une fois le concept établi et l'analyse terminée, le Conseil sera sollicité pour avoir un avis avant l'établissement d'un préavis. Le projet avance, le montant mentionné ne sera pas dépensé l'année prochaine.

- ARPEJE : Comme mentionné par *F. Carrard* précédemment, un postulat a été déposé. Son contenu est principalement une enquête quantitative et qualitative sur la qualité des services de ARPEJE. Nous étions deux à soutenir le postulat. Je le soutenais et j'avais déjà annoncé que nous allions faire une enquête à Faoug, j'avais obtenu l'autorisation par l'ARPEJE de réaliser ce sondage. Je suis preneur de ces informations, c'est une bonne occasion de connaître le ressenti de la population par rapport à la qualité et à la quantité des places disponibles. De comprendre aussi les raisons pour lesquelles les Faougeois ne s'intéressent pas plus fortement à placer leurs enfants à l'accueil d'Avenches, et pourquoi il y a beaucoup d'enfants qui sont chez des mamans de jour plutôt qu'à l'accueil extra-scolaire. Je vais soutenir le fait que cette enquête soit réalisée, car c'est au postulat auquel on doit répondre. L'enquête spécifique pour Faoug est en attente. Si c'est un cabinet spécialisé qui s'en charge, les questions seront de meilleure qualité.

T. Lavanchy - La commission de l'eau potable va être prochainement activée. Le 15 juin aura lieu la rencontre avec les ingénieurs de IB-Murten et de l'ABV pour voir quelles solutions peuvent être envisagées. Je recherche un ordinateur PC Windows XP pour lire les données de la source afin d'avoir des statistiques précises (*le programme ne fonctionne que sur Windows XP*) c'est là que l'on voit que les installations existantes sont vieilles, mais cela fonctionne.

- Une étude complémentaire concernant le projet d'arrosage a été demandée par François Cornaz et devrait arriver cette semaine. - Le projet de la STEP intercantonale avance.

L. Poinçot - PECC : cinq rencontres ont eu lieu depuis février qui ont eu pour but de prendre connaissance du projet, du cahier des charges, faire connaissance et rencontrer la mandataire externe Maria Wägli, qui est ingénieure en environnement. La première phase était de rencontrer la population car il est essentiel pour ce projet que la population soit incluse dans le processus décisionnel. Une rencontre a eu lieu le 9 avril avec la population, nous avons eu de bons retours ; des panneaux avaient été installés pour inscrire les préoccupations principales à Faoug sur l'énergie et le climat. Il y a trois pôles qui ressortent clairement : l'éclairage public, la gestion des espaces verts et le soutien à la transition énergétique. Cela va nous guider pour créer le plan d'action. Pour l'instant on n'est pas dans des décisions ni des choix concrets. Avec notre mandataire externe, nous avons pris connaissance du bilan carbone et du bilan énergétique qu'on a reçu du Canton ; nous avons fait un état des lieux du village à ce niveau-là. Nous allons mettre à jour le bilan et nous lancer dans la planification concrète, et choisir les actions, mais pour cela nous avons besoin de connaître l'avis de la population. Nous serons présents avec un stand lors de la rencontre villageoise du 25 juin afin les gens puissent venir librement s'informer.

- PACOM : Nous avons enfin reçu (à Pâques) le retour du Canton. La commission sera convoquée, il y aura beaucoup à faire car le Canton est vraiment beaucoup plus strict. Pour l'instant, les informations sont confidentielles.

- J'ai suivi une formation en police du commerce. Le Canton exige que toutes les communes, même petites comme la nôtre, soient à jour avec le domaine de la police du commerce. Une liste de tous les commerces et des vérifications vont être effectuées.

8. Divers & propositions individuelles

M. Krenger : Il est mentionné dans le rapport de la commission de gestion que la Municipalité a eu une réunion au début mai concernant le port. Pouvons-nous avoir des renseignements à ce sujet ?

S. Gomes da Silva : Oui une séance a eu lieu avec Marina Port de Faoug SA pour faire le point, on est entré avec 15% en capital. Une réunion est prévue en juin avec le Canton.

D. Kaeser : C'était aussi une réunion pour mettre les choses à plat car c'était assez tendu auparavant et pour rappeler qu'on est là pour avancer ensemble et trouver un compromis.

M. Krenger : Concernant le renouvellement de la concession, c'est la commune qui doit le faire auprès du Canton ? C'est le Canton qui délivre la concession à la commune et après c'est la commune qui peut la céder à une entreprise privée ?

S. Gomes da Silva : C'est pour clarifier cela qu'on a un rendez-vous le 14 juin avec le Canton, vous en saurez plus à la prochaine séance.

S. Carrard : Y a-t-il un délai pour la pose des panneaux 30 km/h ?

D. Kaeser : Les panneaux sont commandés, c'est en cours.

S. Carrard : Est-ce que des contrôles seront fait sur la route de Salavaux par rapport aux poids lourds ? Non seulement ça va vite, mais nous constatons qu'il y a toujours plus de poids lourds qui passent sur cette route alors que c'est interdit. Devant le quartier des Vouats, c'est aussi parfois impressionnant le nombre de camions qui passent. Est-ce que nous devrions systématiquement les dénoncer à la police ? Comment pouvons-nous soutenir la Municipalité dans cette démarche ? Quand il y aura un accident ça sera trop tard.

P. Thévoz : Est-ce que c'est la route qui est interdite ou c'est le passage du pont du Chandon qui est interdit aux poids lourds (*tonnage limité*) ?

D. Kaeser : Il y a un panneau en haut de la route de Salavaux qui interdit l'accès aux poids lourds sauf bordiers pour les livraisons dans la zone artisanale. J'ai reçu une plainte récemment, je vais prendre contact avec la police ; la police dit qu'il est très important que la population n'hésite pas à les appeler pour dénoncer les infractions.

R. Gomes da Silva : Au quartier des Vouats, il y a un sujet compliqué qui est souvent évoqué, tous les habitants sont unanimes : c'est le bruit de la route cantonale. Pourrait-on remettre un appareil pour mesurer le bruit ? Les tests qui ont été faits à l'époque ont été réalisés à des périodes inutiles. Il faudrait refaire les tests à partir du mois de juillet, car c'est surtout la forte accélération des motos qui pose problème. Et en effet les camions qui roulent aux Vouats à 80 km/h c'est très dangereux. Pourrait-on profiter des changements qui se feront dans le centre du village pour faire abaisser la limitation de la vitesse de cette route à 60 km/h ? Comment peut-on agir auprès de la commune ? Faut-il faire signer les habitants du quartier ?

P. Thévoz : Je constate que beaucoup de routes sont maintenant à 60 km/h, même où il n'y a qu'une habitation, on pourrait donc très bien envisager le 60 km/h à l'entrée du quartier des Vouats.

D. Kaeser : Nous avons rencontré le voyer des routes en septembre 2021 et avons réitéré la demande de mettre 60 km/h jusqu'à la sortie du quartier des Vouats (*cela avait déjà été demandé et refusé il y a deux ans*).

Les raisons qui sont avancées pour ce refus sont que les villas sont assez éloignées de la route car il y a la piste cyclable qui les sépare ! Je vais continuer à faire cette demande. J'ai aussi essayé car j'ai eu des demandes provenant du Chaney de prolonger le 60 km/h jusqu'à la ferme Fankhauser.

R. Gomes da Silva : Est-ce que de notre côté ce serait bien qu'on écrive un courrier avec la signature de tout le monde ou cela ne sert à rien ?

D. Kaeser : On peut essayer de mettre à contribution les habitants du quartier concerné lors d'un prochain courrier.

D. Galliard : Cela ne servira à rien, selon le Canton, la route était là avant et le quartier s'est construit ultérieurement avec connaissance des normes de degré de sensibilité au bruit, ils n'écouteront pas cet argument des riverains qui sont arrivés après.

D. Kaeser : La limitation du 50 km/h sur la route de Morat était auparavant placée bien avant (*devant chez Johann Theux*) et a été repoussée. Il faut donc quand-même continuer à demander.

R. Gomes da Silva : Serait-il possible de faire cette année encore les mesures du bruit en juillet qui permettraient d'appuyer ensuite notre demande concernant la réduction de la vitesse ?

D. Kaeser : Une demande va être faite au voyer des routes.

R. Tacheron : Nous avons reçu de la commune dernièrement une information sur l'eau (= > restriction). Pourquoi n'avons-nous pas reçu cet avis plus tôt quand on sait ce qu'il s'est passé en 2020 ? Avons-nous assez d'eau par rapport à 2020 ? On avait un pourcentage de chlorothalonil à 0.8 mg par litre il y a deux ans. A combien en est-il maintenant ?

Par rapport au chlorothalonil : à Corcelles-près-Payerne, la commune mène un projet pilote avec le Canton en mettant des filtres à charbon. Ils ont commencé en juillet 2021, les résultats sont sortis en avril et ce sont d'excellents résultats. De plus, cela ne coûte pas très cher : c'est Fr 1'500.00 pour un m3 de charbon qui permettrait de traiter 15'000 m3 d'eau, ce qui correspondrait à un coût de 10-20 centimes par m3 d'eau. Est-ce qu'on ne devrait pas essayer ça aussi chez nous, à la suite de la fermeture de la source de Courgevaux ? Et avec le budget planifié pour les prochaines années, serait-il possible de creuser un deuxième puits ? Cela coûterait deux fois moins cher. Je suis conscient que vous êtes une nouvelle Municipalité, vous n'étiez pas là avant, mais on a piétiné trois ans avec ça et on en est toujours au point de départ. Il faudrait étudier ce projet pour le chlorothalonil et l'éventualité d'un deuxième puits. Je me rappelle que le coût du premier puits était de moins de 2 mios.

T. Lavanchy : Je suis bien au courant des analyses qui sont faites. Il y a deux solutions qui sont envisagées : soit on se raccorde avec nos voisins qui sont en ordre et où il reste la conduite construire ; soit on remet aux normes et on s'occupe de notre source, mais il n'y a pas que ça : il y a aussi le fer qu'il faut traiter. Et il y a aussi le fait qu'on ait un seul réservoir qui n'est pas aux normes. Il faudrait faire beaucoup de travaux supplémentaires il y a déjà des études pour faire plus de forages autour du puits existant. C'est une piste sérieuse et envisageable, mais ce n'est pas si facile car il y a la mise aux normes des installations existantes qui serait très onéreuse.

Il faudrait aussi voir si le Canton nous laisserait avoir une seule source, car normalement il faut avoir deux sources d'approvisionnement. La solution avec le réseau de l'ABV ou IB-Murten est la solution de facilité. Si on garde nos ressources en eau et qu'on gère notre source nous-mêmes, cela veut dire qu'il faudra faire attention à notre consommation. Ces derniers jours, il a très peu plu et la consommation était très élevée, on le voit très rapidement sur le niveau de la source. Il reste de marge selon les analyses, la nappe est quand-même assez grande. C'est envisageable et je vais étudier ça.

P. Thévoz : A Courgevaux, le principal problème n'était pas le chlorothalonil.

L. Aebischer : Le filtre à charbon pour traiter le chlorothalonil agit à 100%, cela filtre même le fer et les autres choses. L'ABV c'est bien mais on dit que le Lac de Neuchâtel contient aussi du chlorothalonil, et l'ABV prend l'eau dans le Lac de Neuchâtel pour la revendre.

J. Laverrière : Résoudre le problème du chlorothalonil ne va pas résoudre les problèmes d'approvisionnement car il y en a dans toutes les sources. La source de la Mine n'a pas été fermée uniquement à cause du chlorothalonil, maintenant nous ne pouvons plus l'utiliser parce que l'infrastructure n'est plus aux normes, il faudrait refaire tous les réservoirs. Le rapport des ingénieurs déconseillait cette variante car - à court terme - ça ne serait pas efficient d'un point de vue financier. Cependant, il est mentionné clairement dans le rapport qu'il est important de maintenir les sources que l'on a. Ce problème de chlorothalonil va peut-être se résoudre de lui-même dans 10 ou 15 ans. Ce serait dommage de tout laisser tomber et de négliger l'entretien de nos installations et autres infrastructures.

S. Carrard : L'arrêt de bus et la signalisation seront-ils prêts à la prochaine rentrée ? Nous avons constaté à plusieurs reprises que les feux rouges ne sont pas respectés et l'avons déjà signalé. Nous avons eu à plusieurs reprises des grandes frayeurs. Plus vite l'arrêt de bus et la signalisation seront faits, mieux ça sera.

D. Kaeser : Les travaux vont débiter le 13 juin et les panneaux ont été commandés. Si vous constatez une infraction, il faut appeler relever le numéro de plaque, appeler la police et ne pas hésiter à dénoncer.

S. Thomet : Concernant la sécurité routière et la piste cyclable aux Vouats, qui a la priorité ? Est-ce que c'est la route d'accès au quartier ? Est-ce que c'est la piste cyclable ? Et si ce sont les voitures qui ont la priorité, je ne comprends pas pourquoi ? On devrait quand-même prioriser la mobilité douce. Et même si ce problème de priorité est réglé, le champ de vision des deux côtés est très limité et dangereux.

D. Kaeser : Ce problème nous a également déjà été signalé. Les arbustes vont être taillés, mais nous avons la problématique des habitants qui veulent garder une intimité et nous demandent de mettre des arbustes. Les vélos doivent laisser passer les voitures qui sortent du quartier. C'est la même chose sur le tronçon de piste cyclable qui va du Lacotel à Salavaux, il y a des panneaux de cédez-le-passage pour les vélos.

H.-J. Brechbühl : Concernant cette signalisation, c'est vrai que le triangle est juste à un mètre du croisement. Il faudrait avancer les panneaux et mieux indiquer la perte de priorité avec un meilleur marquage au sol.

D. Kaeser : Une signalisation au sol est envisagée, mais il faudrait aussi que les cyclistes connaissent le code de la route car il n'est souvent pas respecté.

S. Thomet : Je ne comprends toujours pas pourquoi on ne laisserait pas la priorité aux vélos ? Je représente PRO VELO et on doit soutenir la mobilité douce. Est-ce qu'on ne pourrait pas également mettre des miroirs hauts pour que la visibilité soit garantie ? Et l'argument par rapport à la piste cyclable à la plage d'Avenches, je trouve que là-bas aussi c'est très dangereux et la priorité devrait être aux vélos.

D. Kaeser : C'est le Canton qui décide. Il faut savoir qu'ils sont en progression, par rapport à la Suisse alémanique où les vélos ont une place importante et bénéficient de leurs propres voies de circulation. Dans le Canton de Vaud, ça rame un peu, mais ça avance gentiment.

S. Carrard : La piste cyclable est un domaine public communal, ce n'est pas cantonal. Si on veut prioriser les vélos, c'est une décision communale.

S. Thomet : Concernant l'interdiction des paddles, pourquoi ne pas également indiquer clairement l'endroit où on peut en faire ?

D. Kaeser : Les accès pour les paddles ne sont pas indiqués sur des panneaux mais ont été notifiés : en Verdeau, le Port communal et la parcelle de l'ancienne STEP. Il n'est pas prévu de mettre des panneaux indiquant les accès. Cela va se faire spontanément par le bouche-à-oreille et les gens vont partir du Port communal.

D. Galliard : Je constate que les gens utilisent bien l'accès via le Port communal. Serait-il possible d'avoir un élément plus sécurisé pour entrer dans l'eau au Port communal ? Car depuis le bas de la rampe ou sur les grilles du dispositif de mise à l'eau des petites embarcations ce n'est pas idéal. C'est pour cela que beaucoup de gens vont à la plage pour entrer dans l'eau car c'est plus sûr.

P. Thévoz : Il faudrait étudier une alternative pour faciliter l'accès des paddles dans le Port communal.

P. Heim : En tant qu'usager du port, je trouve parfois dangereux quand il y a des paddles et des gens risquent de tomber à l'eau quand un bateau navigue. Il y aurait une possibilité à la droite du ponton, les paddles pourraient entrer là et ensuite longer les roseaux, c'est une piste à exploiter. La partie droite du port contient de plus petits bateaux.

D. Kaeser : Il n'y a plus beaucoup de roseaux à la suite de la crue de l'année dernière, le port n'est plus très bien protégé de la bise et il y a désormais une grande éclaircie. Et en effet, à droite ce sont des bateaux plus petits, mais c'est assez scabreux de sortir avec un bateau ici. Il y a aussi une option au droit de l'ancien débarcadère, sur la partie gauche du débarcadère actuel. Les marches sont encore existantes et pourraient être rendues accessibles à nouveau. C'est une possibilité à étudier.

9. Nominations du bureau et des commissions, distribution des jetons de présence

A la fin de chaque année de législature, conformément au règlement du Conseil communal, il est nécessaire de renommer ou de renouveler les membres du Bureau du conseil (président, vice-président, scrutateurs et suppléants), la Commission des finances et la Commission de gestion.

P. Thévoz est encore motivé à continuer à la présidence - si personne ne souhaite prendre sa place - mais avise qu'il ne va pas aller jusqu'au bout de la législature. Il est réélu à l'unanimité et est acclamé par l'assemblée.

Le vice-président actuel, Sylvain Carrard est réélu et continue avec plaisir. Il remercie le président, qui effectue un super travail. Le 2^{ème} vice-président actuel, M. Kohler, est réélu. Ils sont applaudis par l'assemblée.

Les scrutateurs actuels, Barbara Petrauskas Brechbühl et Mathieu Kaeser, ainsi que les suppléants actuels, Cédric Buri et Laurent Jaccard, sont réélus à l'unanimité.

L'ensemble de la Commission des finances, qui se compose des membres suivants, est réélu à l'unanimité :

Président : Roland Tacheron

Membres : Jérôme Laverrière, Michaël Krenger, Yves Mischler, Pascal Heim

Suppléants : Thierry Miauton, Markus Kohler

L'ensemble de la Commission de gestion, qui se compose des membres suivants, est réélu à l'unanimité :

Présidente : Sandra Laverrière

Membres : Ricardo de Almeida Lopes, David Bula, Matthieu Ruano, Hans-Jörg Brechbühl

Suppléants: Ahmad Matar, Rolf Hotz

A la fin de la 3^{ème} année, deux des membres doivent être renouvelés.

Distribution des jetons de présence : les personnes qui souhaitent faire un généreux don de tout ou partie de leurs jetons de présence peuvent mettre le montant souhaité dans l'urne. Le montant récolté sera reversé à une ou plusieurs organisations. Ces deux dernières années, le Conseil avait décidé de reverser l'entier des jetons de présence non encaissés à la famille de Rodrigo Lopes pour aider à financer une partie du traitement non-remboursé. Les années précédentes, l'argent était versé à la Ribambelle et à la Ludothèque. Suite à la proposition de *M. Kohler*, cette année encore, le Conseil décide de verser les jetons de présence qui ne sont pas récupérés directement par les membres à l'hôpital au Portugal qui prodigue les thérapies à Rodrigo Lopes. Le montant des dons s'élève à Fr 1'290.- Ricardo Lopes remercie vivement l'assemblée de l'aide apportée.

Le président adresse ses remerciements à notre Syndique, aux conseillers Municipaux, aux employés communaux, à Vanessa, aux collègues scrutateurs et pour finir aux conseillers communaux pour les très bons contacts et surtout la confiance accordée durant l'année écoulée.

P. Thévoz : Rappelle les prochaines échéances :

- 4 octobre 2022 + 29 novembre 2022 : séances du Conseil communal.

- 25 juin 2022 : fête villageoise qui inclut la réception des nouveaux habitants et stand de présentation PECC

- 25 septembre 2022 : votations fédérales avec 4 objets soumis.

La Municipalité convie l'assemblée à une collation.

P. Thévoz remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h08

Patrick Thévoz
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire



Faoug, 7 juin 2022

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 4 octobre 2022.